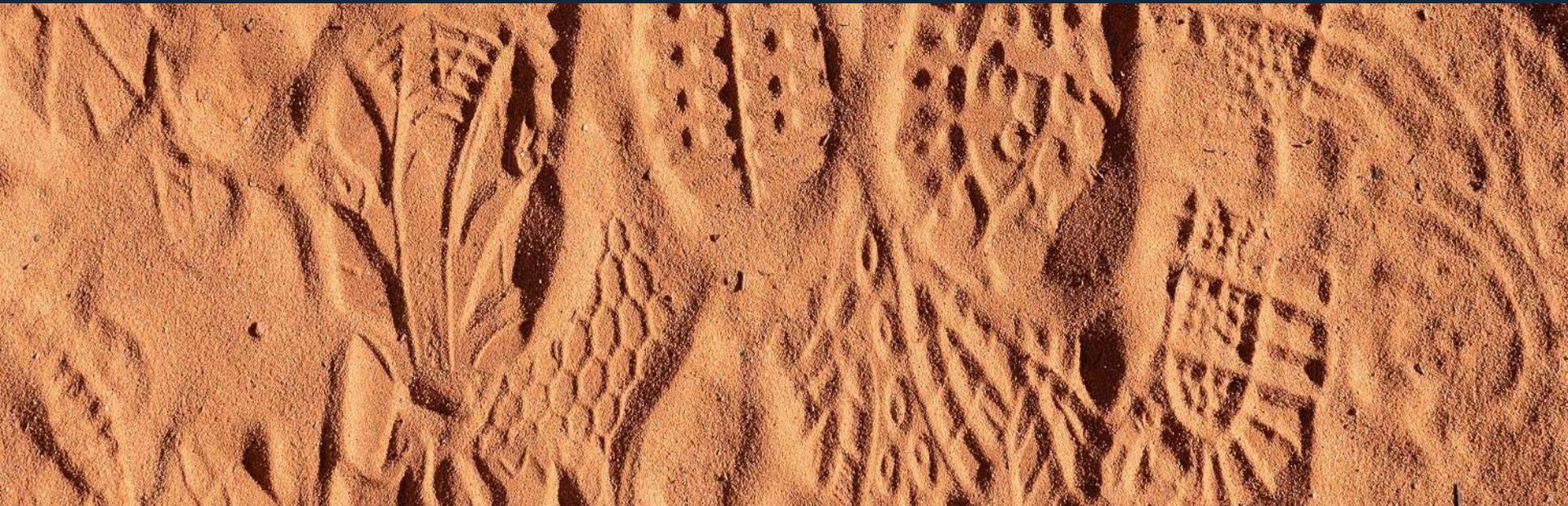




Webinaire Innovation & Développement Durable



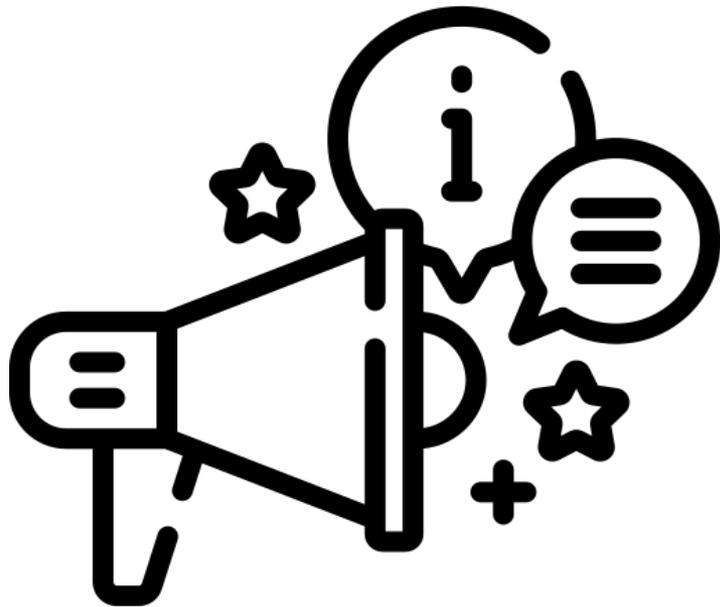
Traçabilité en chaussure : se conformer à l'encadrement des allégations environnementales & partage des enseignements d'un pilote



Webinaire Innovation & Développement Durable



Quelques règles et informations



- Le webinaire est enregistré : un [replay](#) sera disponible sur le site de [CTC services](#) ([lien](#))
- Communication du [support de présentation](#) sur le site de [CTC services](#)
- Posez vos questions dans l'espace [Q&R](#)
- Un [questionnaire de satisfaction](#) vous sera envoyé à la fin du webinaire

Ordre du jour



1 - Contexte
sur les
allégations et
leur
vérification



3 - Traçabilité
externe -
Bilan des
travaux

RAUTUREAU
APPLE SHOES

5 - Quelles
suites ?



2 - Genèse
du groupe
de travail de
traçabilité en
chaussure



4 -
Témoignage
entreprise



Temps de
questions /
réponses



QUESTION - Selon vous, quels sont les textes qui cadrent les allégations environnementales ?

Réponse A - La loi AGEC

Réponse B - La loi climat et résilience

Réponse C - Le guide pratique des allégations environnementales

Réponse D - Les 3



QUESTION - Selon vous, quels sont les textes qui cadrent les allégations environnementales ?

Réponse A - La loi AGEC

Réponse B - La loi climat et résilience

Réponse C - Le guide pratique des allégations environnementales

Réponse D - Les 3



1 - Contexte sur les allégations et leur vérification



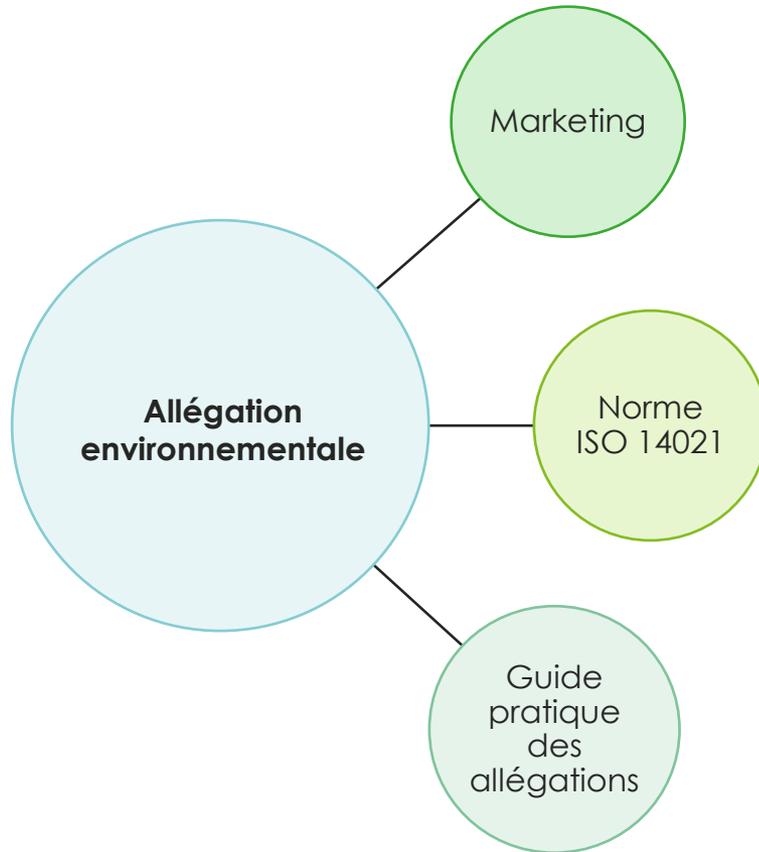
Guide pratique des allégations environnementales



- Gouvernement français (**ADEME**), Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (**ARPP**) et Conseil National de la Consommation (**CNC**)
- **Edition 2023** (1^{ère} édition en 2010 à la suite du Grenelle de l'environnement puis actualisé en 2014) ([lien](#))
- Bilan de la première grande enquête de la DGCCRF sur l'écoblanchiment des produits non-alimentaires et des services : un quart d'anomalies et de nombreuses suites ([lien](#))

Ce guide n'a pas de valeur réglementaire mais peut constituer un document de référence.

Qu'est-ce qu'une allégation ?



« Déclaration d'une entreprise quant aux qualités du produit proposé, qu'il s'agisse d'un bien ou d'un service, et plus largement quant aux avantages et aux bienfaits qu'il est censé procurer. »

« Mentions, symboles ou graphiques indiquant un aspect environnemental d'un produit, d'un composant ou d'un emballage. »

« Message sur **une ou plusieurs qualités ou caractéristiques environnementales** du produit (ou de son emballage), qui permet de distinguer et valoriser un produit (**bien ou service**) ou son emballage. »

→ Cette allégation peut être visible sur l'emballage, sur l'étiquette ou sur la publicité du produit en vue de sa commercialisation ou pour information (images, texte, son, autres signes distinctifs ou figuratifs comme un logo, de la couleur, etc.).

Comment déterminer une allégation fiable ?

Etape 1

Veillez à ce que le contenu soit pertinent et représente un véritable avantage

- Connaître les **avantages précis** du produit.
- Vérifier que l'allégation **ne relève pas déjà de l'ordre du réglementaire**.
- Si comparaison avec un autre produit, **vérifier la cohérence**.

Etape 2

Présenter l'allégation de façon claire et précise

- S'assurer du **périmètre de communication** (produit, emballage, etc.).
- L'avantage de l'allégation **ne doit pas aggraver d'autres impacts**.

Etape 3

Vérifier que l'allégation peut être facilement justifiée

- Posséder les **preuves** de l'allégation.
- S'assurer que les preuves peuvent être obtenues et produites **sur demande**.
- Présenter la **méthode de calcul et les résultats** si nécessaires.

Des **solutions de traçabilité** peuvent accompagner les entreprises dans la collecte des données afin d'apporter les preuves d'une allégation ou d'un point réglementaire. Mais cela reste une **action volontaire** de la part d'une entreprise.

Qu'est-ce qu'une allégation ?

Information factuelle

Information sur les qualités et caractéristiques environnementales

Porte sur les qualités et caractéristiques environnementales inhérentes aux différentes étapes de vie du produit

Exemple : l'utilisation de métaux précieux ou terres rares, l'incorporation de matières recyclées, l'utilisation d'énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre ou encore la consommation d'énergie

Information / Affichage / Impact environnemental(e) du produit

Permet d'avoir une idée de l'impact que le produit a sur l'environnement et le cas échéant de le classer ou le comparer aux autres produits similaires. Cette information peut être donnée sous forme de « score »

Exemple : étiquette énergie, indice de réparabilité



Argument commercial

Allégation environnementale

Met en avant une ou des caractéristiques environnementales, voire l'information environnementale globale du produit, afin de communiquer sur son/ses avantage(s) ou amélioration(s)

Les allégations et la loi AGEC ? - QUI ?

Qualités & Caractéristiques (Q&C) environnementales

Dates d'application	Critères cumulatifs	
	Chiffre d'affaires sur le marché national (Seuil de chiffre d'affaires annuel, réalisé de façon cumulative pour l'ensemble des produits concernés au cours du dernier exercice comptable)	Unités mises sur le marché national (Nombre d'unités cumulées de l'ensemble des produits concernés mis sur le marché français annuellement)
A compter du 1er janvier 2023 (Sauf pour les produits dont la mise sur le marché de la dernière unité intervient entre le 1er janvier et le 31 mars 2023)	50 millions d'euros	25 000 unités
1er janvier 2024	20 millions d'euros	10 000 unités
1er janvier 2025	10 millions d'euros	10 000 unités

Points marquants

- Mon chiffre d'affaires sur le marché national est **supérieur à 10 millions d'euros** : la date dépendra **des seuils** ci-dessus.
- Mon chiffre d'affaires sur le marché national **est inférieur à 10 millions d'euros** :
 - 1) **L'entreprise met elle-même en marché ses produits** : elle n'est pas concernée.
 - 2) **L'entreprise met en marché pour un donneur d'ordre** : elle doit transmettre les informations en son nom.

Les allégations et la loi AGEC ? - QUOI ?

Q&C environnementales	Articles non soumis à REP	Filière REP TLC	Filière REP ABJ	Filière REP ASL	Filière REP emballages
1- L'indice de réparabilité ou de durabilité	Non	Non	Non	Non	Non
2- La compostabilité	Non	Non	Non	Non	Oui
3- L'incorporation de matière recyclée	Non	A l'exception des articles en cuir	Oui	Oui	Oui
4- L'emploi de ressources renouvelables	Non	Non	Non	Non	Non
5- Le réemploi	Non	Non	Non	Non	Oui
6- La recyclabilité	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
7- La présence de métaux précieux	Non	Non	Non	Non	Non
8- La présence de terres rares	Non	Non	Non	Non	Non
9- La présence de substances dangereuses	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
10- La traçabilité	Non	Chaussure : 1) Piquage 2) Montage 3) Finition	Non	Non	Non
11- La présence de microfibres plastiques	Non	Oui	Non	Non	Non

Lien vers le décret : <https://bit.ly/3SoVIK3>

Lien vers la FAQ : <https://bit.ly/3FnAI9h>

Les allégations et la loi AGEC ? - COMMENT ?



Couleur 

Pointure 37 38 39 40 41 42

Qté

DESCRIPTION

COMPOSITION ET ENTRETIEN

CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Traçabilité :

- Piquage : Chine
- Montage : Chine
- Finition : Chine

LIVRAISON ET RETOUR

Exemple 1

Lien vers une fiche produit ([lien](#))

Exemple 2

Lien vers un tableau récapitulatif ([lien](#))

Accueil > Loi AGEC

Référence	Modèle	Pays d'origine	Catégorie	Marque	Poids du produit (en grammes)	% Matière recyclée	Pays de Piquage	Pays de Montage	Pays de Finition	Emballage	Composition Emballage	% Matière recyclée Emballage	Emballage compostable	Emballage réemployable	Emballage entièrement ou majoritairement recyclable
10123830203	ABEL2	Italie	Enfant	BUGGY	240	0	Italie	Italie	Italie	Boîte	Carton	50.00%	Non	Non	Non
10123830204	ABEL2	Italie	Enfant	BUGGY	240	0	Italie	Italie	Italie	Boîte	Carton	50.00%	Non	Non	Non
10133830041	ABEL3	Italie	Enfant	BUGGY	240	0	Italie	Italie	Italie	Boîte	Carton	50.00%	Non	Non	Non



QUESTION - Si vous êtes concernés par l'article 13-I de la loi AGEC, avez-vous déjà mis en place l'information au consommateur ?

Réponse A - Oui, c'est disponible pour le consommateur

Réponse B - Oui, c'est en cours pour les prochaines années (2024 ou 2025)

Réponse C - Non

Réponse D - Je ne suis pas concerné



2 - Genèse du groupe de travail de traçabilité en chaussure



Les acteurs du groupe de travail

- Projet inter-filières dans le cadre **du Comité Stratégique de Filière (CSF) Mode et Luxe**



- 4 filières** représentées : Chaussure / Habillement / Textile / Lin



- 4 entreprises** pilotes pour la filière Chaussure



Les objectifs du groupe de travail



- 1 Identifier les **besoins prioritaires** pour chacune des entreprises partenaires du projet.
- 2 Mettre en place des **solutions de traçabilité** qui répondent aux **besoins des entreprises**.
- 3 Tester l'application de la méthodologie **UNECE**.
- 4 Mutualiser les **échanges d'expérience** au niveau des 4 pilotes sectoriels.
- 5 Mettre en place une **méthodologie commune** de traçabilité déployable.
- 6 **Diffuser les connaissances** à l'ensemble de la filière chaussure.

3 - Traçabilité externe - Bilan des travaux



Traçabilité interne VS Traçabilité externe

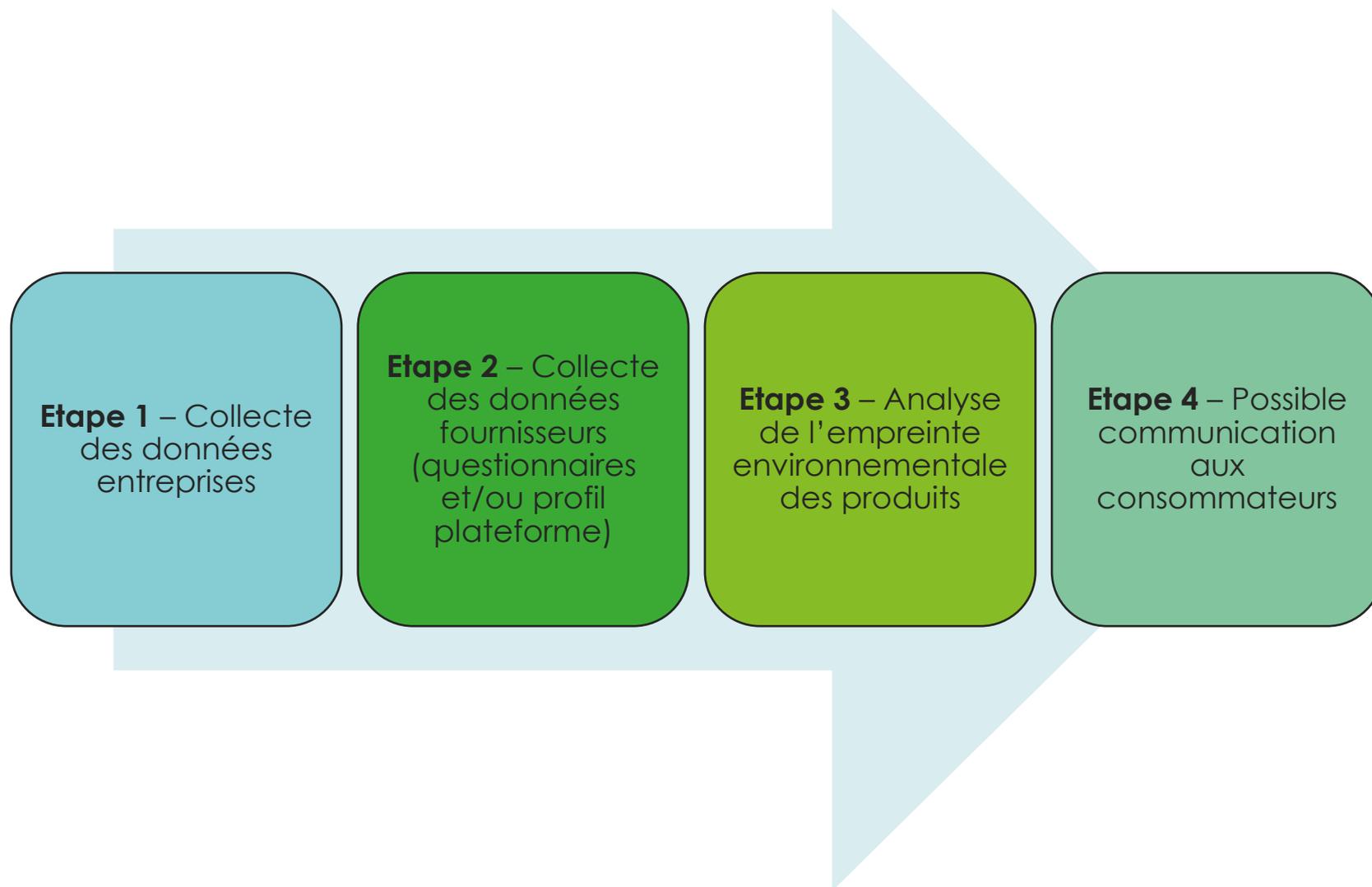
Traçabilité interne (ou traçabilité des processus)

- Basée sur le concept de traçabilité des produits dans une même organisation (un entrepôt ou une usine).
L'entreprise est propriétaire des actifs traçables et des données qu'ils portent car c'est elle qui les a produits.

Traçabilité externe

- Echange d'informations et de produits entre les différents maillons de la chaîne logistique.
L'entreprise de chaussure n'est pas toujours propriétaire des actifs traçables et des données portées par ces actifs car ce n'est pas toujours elle qui les a produits.

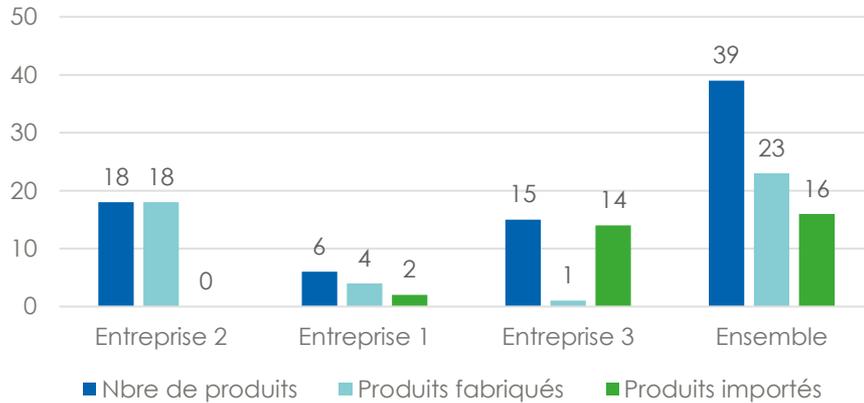
Les étapes clés du pilote



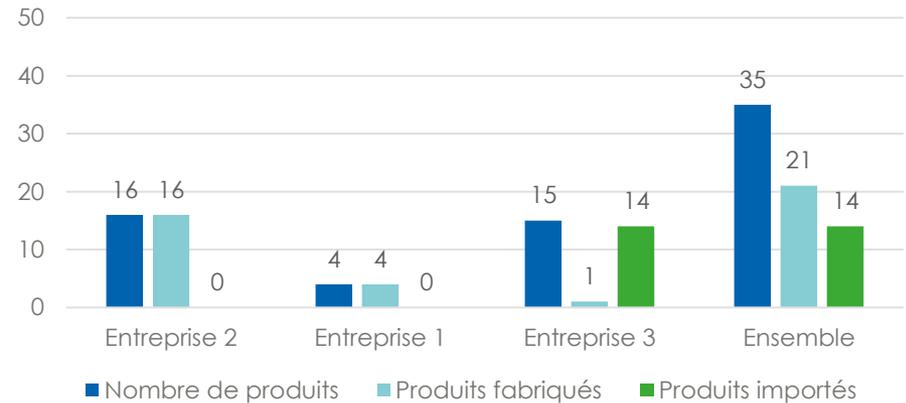
Résultats - Collecte des données entreprises



Cadrage produit Solution B



Cadrage produit Solution C



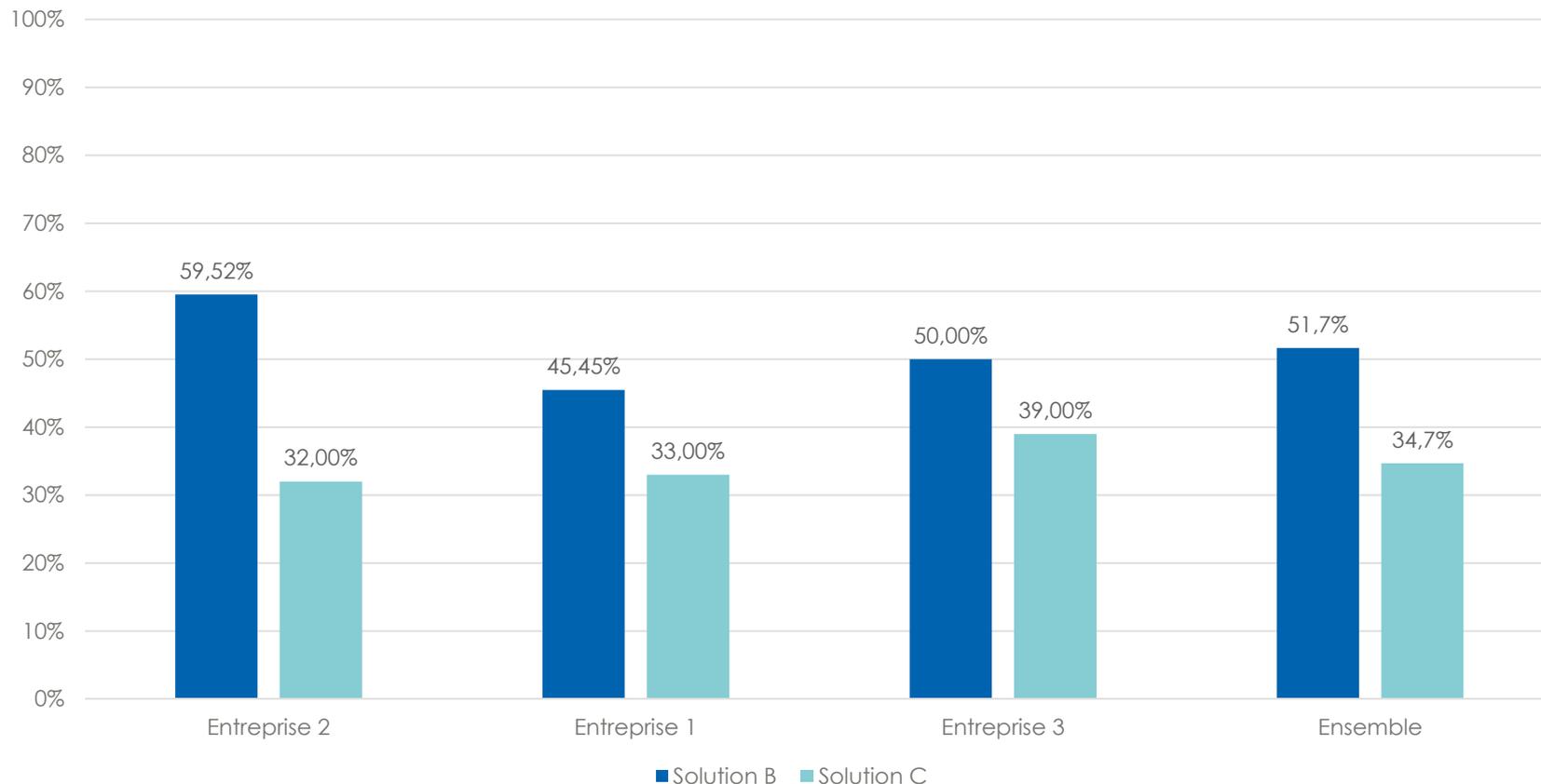
Points marquants

- Dans le cadre du pilote, **un niveau minimum d'informations était requis.**
- Fonctionnement pour le **cadrage produit** : répartition des modèles en fonction des marques et prises d'informations auprès des bureaux d'études (entre 4 et 8h).
- Fonctionnement pour **l'embarquement interne** : définition calendrier, répartition des rôles avec l'équipe projet, communication auprès des équipes, échanges réguliers avec les solutions (entre 4 et 9 h).
- Attention aux **données à collecter dans le cadre d'un futur affichage environnemental** (Exemple : poids des composants).

Résultats - Collecte des données fournisseurs



Taux d'embarquement des fournisseurs



Résultats - Collecte des données fournisseurs



Points marquants

- Avant d'initier la collecte de données fournisseurs, l'entreprise doit **communiquer en amont à ses fournisseurs** sur le sujet sous le format qu'elle souhaite.
- Ensuite, une importante **phase d'accompagnement** (entre 4 et 30 heures pour les entreprises du pilote) doit être prévue afin de guider au mieux les fournisseurs dans cette collecte qui peut les démotiver au premier abord.
- Cet **accompagnement peut être pris en charge par la solution ou non**. Il peut être réalisé sous différents formats via : des webinaires, des tutoriels disponibles sur la plateforme ou des rendez-vous individuels.
- Selon le type de collecte de données fournisseurs, **l'entreprise peut avoir accès à tout ou partie de ces informations** (opacité des données brutes).
- Attention certains fournisseurs n'ont jamais répondu : **des difficultés d'embarquement sont toujours présentes**.

Résultats - Analyse de l'empreinte environnementale des produits



Questionnaire matière	Questionnaire fournisseur
<p>Pour un composant ou une matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage du composant ou de la matière (%) • Nature du composant • Pays d'approvisionnement du composant • Certifications associées (matières recyclées, matières biologiques, matières labellisées, etc.) • Étapes de la chaîne d'approvisionnement : précision de toutes les étapes avec le transport utilisé (camion, bateau ou avion). <p>Pour un produit : même démarche que pour les composants pour l'ensemble des éléments du produit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur l'usine (nom, description, etc.) • Capacité de production (Exemple : pièces/mois) • Nombre d'employés • Taux de perte matière (%) • Localisation (pays, région, ville et adresse) • Certifications sociales et environnementales • Présence d'un système de management environnemental • Type de chauffage utilisé • Consommation électrique moyenne par mois (KWh) • Consommation d'eau (m³) • Quantité de déchets produite (tonnes) • Système de traitement des effluents • Unité de production à haut rendement énergétique / Circuit d'eau fermée / Réduction de la consommation d'eau • Lavage des produits après fabrication • Système de management de l'innocuité

Points marquants

- **Solution B** : calcul de l'empreinte environnemental des produits via la méthodologie de l'ACV.
- **Solution C** : calcul de l'empreinte environnemental via un prestataire (uniquement l'empreinte carbone).
- **Attention : 2 méthodes différentes de calcul** (même si indicateur de l'empreinte carbone commun). Les hypothèses prises ne sont pas toujours connues. Il y a un **besoin d'uniformisation des méthodes de calcul et des bases de données** afin de **comparer les produits**.

Résultats - Coûts

Taille des entreprises	Très petite	Petite	Moyenne	Grande
Solution B				
Embarquement	/	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Coût annuel	/	20 000 €	60 000 €	100 000 €
Solution C				
Embarquement	3 000 €	4 000 €	8 000 €	Données non disponibles
Coût annuel	20 000 €	40 000 €	90 000 €	Données non disponibles

Points marquants

- La taille des entreprises correspond à un nombre de références tel que :
20 références max pour les très petites entreprises ;
Moins de 500 références pour les petites entreprises ;
Moins de 1000 références pour les moyennes entreprises ;
Au-delà de 1000 pour les grandes entreprises.
- **Référence** : modèle de chaussure qui peut être décliné selon différentes couleurs et différentes matières.
- Les entreprises du pilote ont quant à elles entre 250 et plus de 500 références produit en prenant en compte ces variations. Ce qui les place dans les catégories « **Petite** » ou « **Moyenne** » entreprises.

Résultats - Temps passé

Temps moyen passé par l'équipe de chaque entreprise pour :	Entreprise 2	Entreprise 1	Entreprise 3	Entreprise 4
Les 8 workshops	18,5 jours	13 jours	11 jours	20,5 jours
Les audits des solutions	1,9 jours	0,9 jours	2,8 jours	2,8 jours
Les réunions kick-off	2 jours	1 jour	3 jours	NA
Les réunions COPIL	2 jours	2 jours	3 jours	NA
Les restitutions individuelles et collectives	3,5 jours	1,5 jours	5,5 jours	NA
Le test des 2 solutions	22,9 jours	27 jours	61,7 jours	NA
TOTAL TOTAL (4/6 étapes)	49,1 jours (34 produits) 30,4 jours	45,5 jours (10 produits) 31,5 jours	87 jours (30 produits) 73,2 jours	23,3 jours NA

Points marquants

- Les temps passés par les entreprises vont **varier en fonction du nombre de personnes** qui vont être sollicitées.
- Pour les entreprises qui ont testé les 2 solutions, le temps passé au global pour le pilote varie de **45,5 jours** (2 personnes pour l'équipe projet) à **87 jours** (3 personnes sur le projet).
- A noter que si une entreprise souhaite se lancer dans un test de solution, **elle ne sera pas concernée par les workshops qui étaient des réunions de suivi du pilote ainsi que par les audits (entre 30 et 73 jours).**
- Les 1^{rs} cadrages prendront toujours plus de temps mais ce **temps doit diminuer pour les prochaines collections.**

Bonnes pratiques pour un test de solution de traçabilité



Bonnes pratiques pour la constitution de l'équipe projet

- Important de sélectionner l'équipe projet **en fonction de l'investissement** (temps et connaissances) nécessaire pour tracer le nombre de références sélectionnées.
- Dans le cadre du pilote, les équipes projet étaient composées de **2 à 6 personnes selon les entreprises** (RSE, achats, ordonnancement, méthode, DSI, direction).
- Les **rôles et responsabilités doivent aussi clairement être établis** pour faciliter la collecte des données entreprises, fournisseurs mais aussi la communication en externe et interne pour solliciter d'autres personnes.
- **L'équipe en charge de la traçabilité doit être visible**, avec un pouvoir de décision et doit être en mesure d'expliquer ses missions au sein de l'entreprise.

Bonnes pratiques pour un test de solution de traçabilité



Bonnes pratiques pour la construction du cadrage produit

- Une étape de **structuration de la donnée est indispensable** pour se lancer dans une démarche de traçabilité. En effet, un travail doit être réalisé **en amont** par l'entreprise afin de clarifier l'organisation des données (**qui est responsable de quelle donnée ? comment la donnée est collectée ?**) et leur structuration (**où sont stockées les données ? sous quel(s) format(s) sont stockées les données ?**).
- La **place des ERP** (Entreprise Ressource Planning) est à prendre compte dans la structuration des données internes pour faciliter les échanges ou une future collecte de données.
- Suite à cette démarche de structuration, l'étape de cadrage sera plus facile à réaliser en identifiant clairement les produits à tracer et leurs données associées.

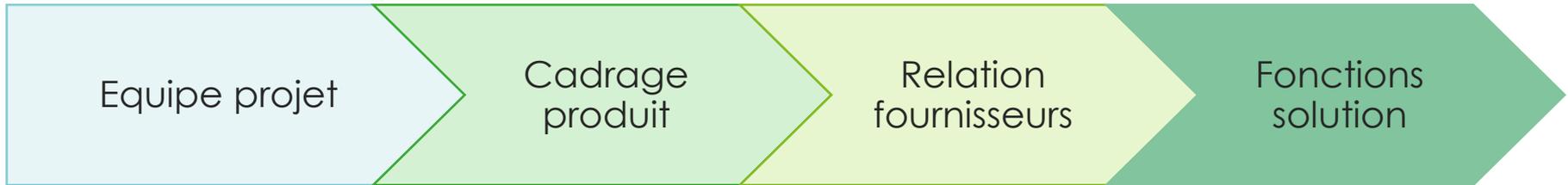
Bonnes pratiques pour un test de solution de traçabilité



Bonnes pratiques concernant la relation fournisseurs

- Commencer par une étape de **sensibilisation** en expliquant l'origine de la démarche et les enjeux de l'entreprise via différents formats (mails, webinaires, etc.).
- Avoir une **bonne connaissance** de ses fournisseurs et sous-traitants (cartographie, nom, lieu, etc.).
- Mettre en place un **partenariat de confiance** qui s'inscrit dans la durée.
- Choisir ses fournisseurs en intégrant dans le **processus de décision des critères sur la traçabilité** (communication de données, outils informatiques disponibles, etc.).
- Favoriser des fournisseurs avec des **certifications ou des labels vérifiés par des OTI** qui permettent de vérifier plus facilement les allégations.
- **Communiquer sur la gestion des données** : apporter de la transparence aux fournisseurs sur la gestion de leurs données, la propriété et la confidentialité.

Bonnes pratiques pour un test de solution de traçabilité



Ecarter les solutions qui promettent de tout mettre en place. **Les tests des solutions ont montré les limites des solutions.**

Général – Vérifier l'expérience des solutions dans le secteur de la chaussure (enjeux de la chaîne de valeur).

Collecte – Sélectionner une solution capable de collecter facilement la donnée dans votre entreprise.

Fonctionnalité – S'assurer de la facilité d'utilisation de la solution.

Fonctionnalité – Veiller à ce que la solution propose plusieurs langues.

Fonctionnalité – S'assurer que la solution soit en veille permanente.

Technicité – Vérifier les standards que la solution reconnaît.

Service solution – Si l'entreprise ne souhaite pas grand investissement.

Confidentialité – Comprendre la gestion des données.

CONCLUSION

1- Définir les allégations ou la réglementation à justifier

2- Identifier les produits concernés par le point 1

3- Identifier les personnes en capacité de trouver les données

4- Communiquer auprès de ses fournisseurs

5- Collecter et analyser les données collectées pour communiquer

5- Mettre en place des processus pour faciliter la répétition des étapes 1 à 5

La loi AGEC et le pilote chaussure

Les 2 solutions ont souligné le fait que l'ensemble des produits tracés dans le cadre du pilote chaussure répondent aux exigences de l'article 13-I de la loi AGEC sur les qualités étudiées (**présence de substances dangereuses** et **traçabilité**).

Remarque pour l'incorporation de matières recyclées : nécessité de connaître les poids des composants.



4 - Témoignage entreprise

RAUTUREAU
APPLE SHOES

Périmètre et calendrier



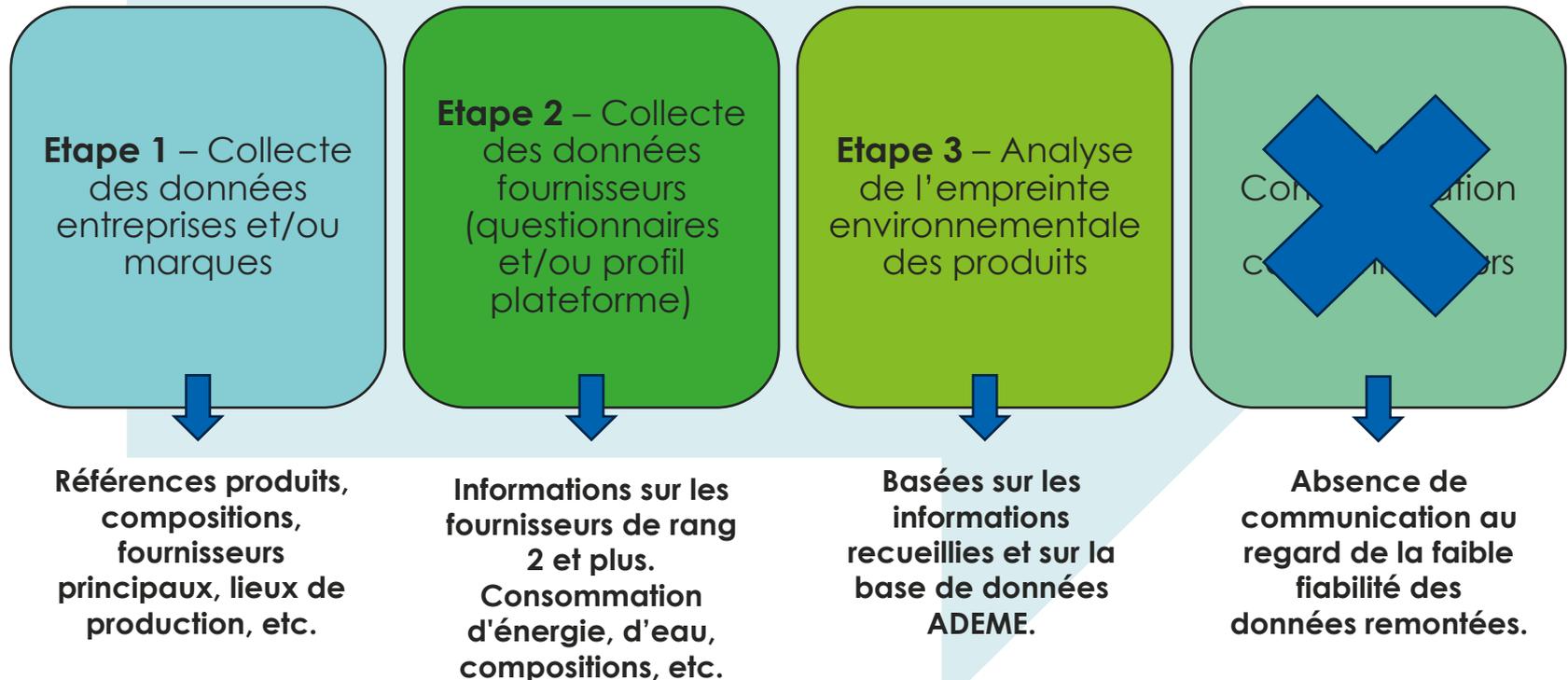
- **Périmètre :**
 - 2 solutions
 - 14 produits / 22 fournisseurs (au départ)
- **Calendrier :**
 - Solution B



- Solution C



Les étapes clés



Organisation

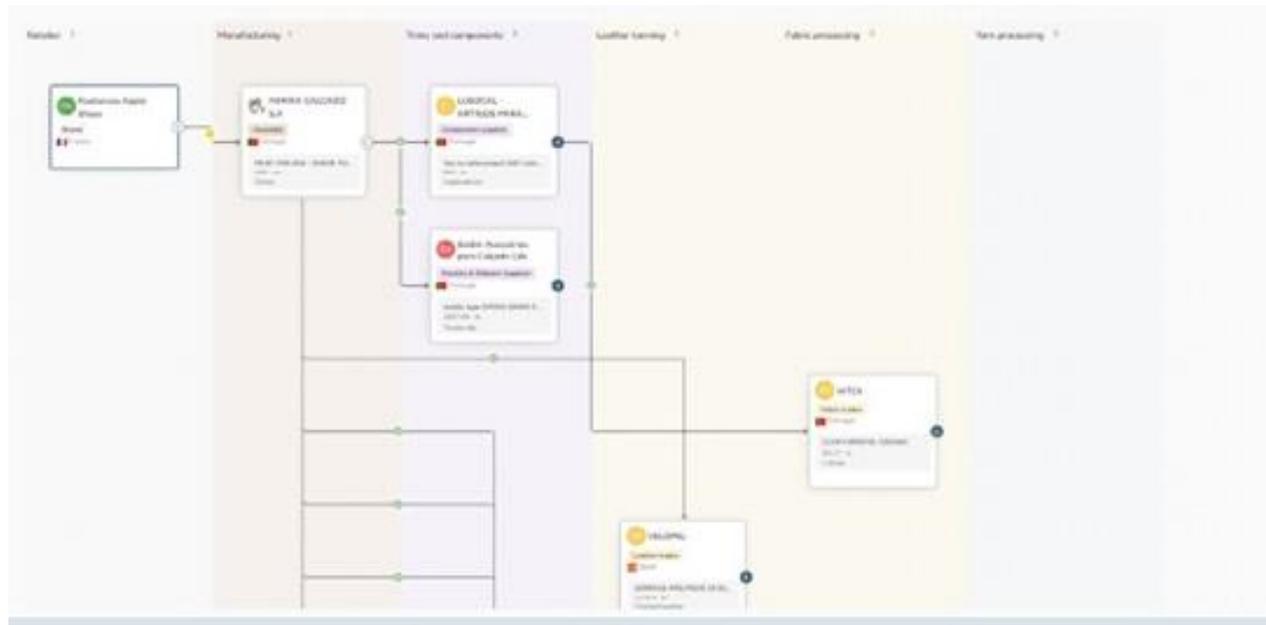


- **Organisation :**
 - Moyens humains :
 - **3 personnes dédiées** (pas à temps plein) : 2 personnes du service RSE et 1 personne au bureau d'étude.
 - **+ 2 personnes « support »** : 1 achats + 1 développement produit
 - Réunions **hebdomadaires** avec les **solutions**.
 - Point d'informations avec les **fournisseurs chaque semaine**.
 - 1 **COPIL mensuel** avec les **sociétés pilotes**, les **solutions** et **CTC**.

Résultats - Solution C

▪ Résultats des tests Solution C :

- + **19 nouveaux fournisseurs** impliqués dans le test.
- **56% de taux de remplissage** questionnaire (21% rang 2).
- Remontée d'informations relatives à la **loi AGEC** : **en partie**.
- Exemple de carte de traçabilité :



Résultats - Solution C

- Résultats des tests Solution C :

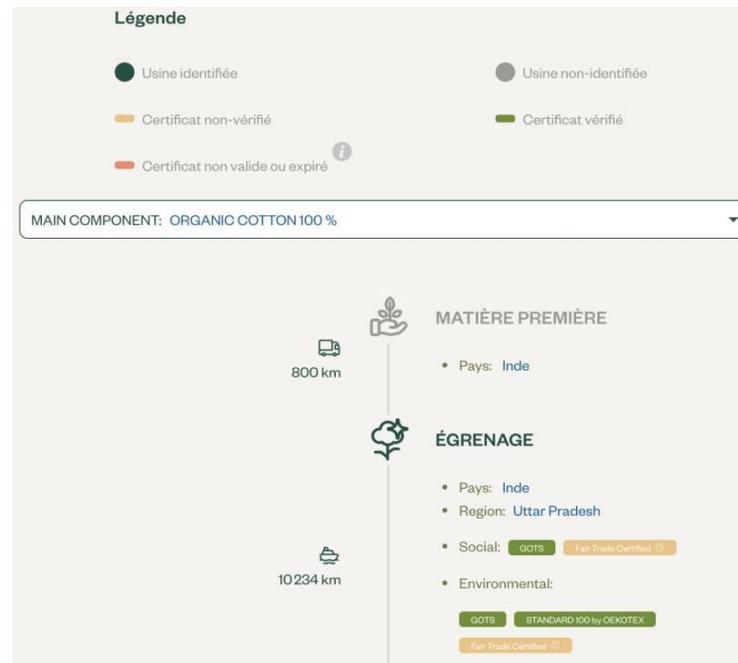
- Exemple de résultats empreinte carbone :

Product Subcategory	Total (kgCO2e)	Uncertainty	Uncertainty %	Materials	Manufacturing	Distribution	Use	End of Life
BOOTS	54.3	2.9	0.1	49.5	2.9	0.3	0	1.7
SNEAKERS	11.9	2.5	0.2	4.8	6.4	0.4	0	0.3
SNEAKERS	107.9	62.9	0.6	98.0	6.4	1.9	0	1.6
BOOTS	43.4	0.4	0.0	41.1	1.3	0.1	0	0.9
BOOTS	71.5	7.5	0.1	66.4	2.9	0.3	0	1.9
OPEN-TOED	12.4	3.1	0.2	8.6	2.9	0.1	0	0.8
SNEAKERS	28.9	10.5	0.4	19.5	6.4	1.6	0	1.4
SNEAKERS	19.6	4.5	0.2	11.0	4.9	2.0	0	1.7
SNEAKERS	38.2	3.8	0.1	30.5	4.9	1.5	0	1.3
SNEAKERS	31.8	3.3	0.1	23.0	6.4	1.3	0	1.1
SNEAKERS	37.7	7.3	0.2	29.7	4.9	1.7	0	1.4
SNEAKERS	218.6	162.1	0.7	208.3	6.4	2.1	0	1.8
BOOTS	99.6	8.9	0.1	93.5	2.9	0.5	0	2.8
SNEAKERS	153.1	6.1	0.0	147.9	2.9	0.3	0	2.0
SNEAKERS	58.9	3.8	0.1	54.0	2.9	0.3	0	1.9

Résultats - Solution B

- Résultats des tests Solution B :

- + **58 nouveaux fournisseurs** identifiés (pas forcément impliqués dans le test)
- 250 questionnaires envoyés : en moyenne **50% de réponse**
- Remontée d'informations relatives à la **loi AGEC** : **en partie**
- Exemple de carte de traçabilité solution B :



Résultats - Solution B

- **Résultats des tests Solution B :**
 - Exemple de résultats ACV :

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX



RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

8.9 KG CO2

91,8 km parcourus par une personne en voiture



EUTROPHISATION DES EAUX DOUCES

0.3 G.P

soit l'impact de la production industrielle de 4,3 kg de pommes



ÉNERGIE NON RENOUVELABLE

101.2 MJ

34,2 heures de chauffage d'un appartement

Quel bilan pour l'entreprise ?



- **Bilan :**
 - Prérequis :
 - L'équipe projet doit être bien dimensionnée et intégrer des personnes **connaissant les produits**.
 - Priorisation des éléments à collecter au lancement puis affiner dans le temps.
 - L'information des fournisseurs avant les tests est **impérative**.
 - Embarquer en priorité les fournisseurs de longue date et/ou avec qui la communication est aisée.
 - Warning ACV : faible fiabilité des informations pour l'ACV. Les **résultats varient très fortement** selon les solutions pour 1 même modèle.
 - Warning traçabilité : les fournisseurs doivent **monter en compétence**.
 - Suite : **pas de contractualisation** avec les solutions.

5 - Quelles suites ?



En termes de communication ...



Novembre 2023 – Communication **note de synthèse** à l'ensemble des chausseurs



Novembre 2023 – Réalisation du **webinaire** « Traçabilité en chaussure »



Décembre 2023 – Création d'un **article** dans le **CTC Entreprise** de décembre 2023 et janvier 2024



ADEME – Mise en ligne du rapport anonymisé sur le site <https://librairie.ademe.fr/>

L'ensemble des documents sera disponible sur le site de CTC services ([lien](#)).

En termes de travaux ...



Axe 1 - Accompagnement sur la loi AGEC et d'autres contraintes

- Développement d'outils rapides (tableau, fiches thématiques, template, etc.) pour accompagner les entreprises sur la loi AGEC.

Axe 2 - Veille des solutions de traçabilité

- Mise à jour du benchmark réalisé dans le cadre du CSF Mode et Luxe en 2019. Cela permettrait de lister l'ensemble des solutions disponibles pour le secteur de la chaussure avec des critères qui lui sont propres et mis à jour grâce au pilote.

Axe 3 – Réflexion autour des thématiques RSE

- Création d'un groupe de travail pour identifier les thématiques RSE à traiter par les entreprises de la chaussure (allégations environnementales).

Axe 4 - Méthodologie et standardisation

- Validation première version du référentiel de traçabilité par la filière chaussure et permettre sa diffusion.
- Ce référentiel s'accompagnerait également d'un travail sur la standardisation de la donnée (sémantique, format des données).

Communication de l'avancement des différents axes de travail à la filière via différents canaux.



Temps de questions / réponses



Temps de questions / réponses



Mode de fonctionnement

- Questions via le chat
- Réponses en direct



Pour la suite, communication

- du support de présentation
- du replay sur CTC services

Contact CTC

- Cédric VIGIER - cvigier@ctcgroupe.com
- Robin CARTAL - rcartal@ctcgroupe.com
- Coline SIMON - csimon@ctcgroupe.com



Coline Simon

csimon@ctcgroupe.com



Robin Cartal

rcartal@ctcgroupe.com



Merci de votre attention

Pour tout complément d'information sur les services EM, contactez :
Claire Batissat - Service Entreprises Membres
04 72 76 10 15
em@ctcgroupe.com



www.ctcgroupe.com